

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
f +41 32 420 50 51  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 3 juillet 2014

# Communiqué de presse

## Réorganisation de deux services au sein du Département de l'Économie et de la Coopération pour gagner en efficacité et en visibilité

Le projet de réorganisation de deux des cinq services que compte le Département de l'économie et de la coopération, intitulé REFECO, est désormais sous toit et vient d'être transmis au Parlement. Les principaux points forts sont d'une part la fusion du Service de l'économie avec le Service des arts et métiers et du travail au sein d'une nouvelle entité dénommée « Service de l'économie et de l'emploi », et d'autre part le renforcement des acteurs principaux du développement économique jurassien, à savoir la Promotion économique et Creapole. Le Gouvernement souhaite, par ce projet, optimiser la qualité des prestations fournies aux entreprises et aux particuliers par davantage d'efficacité, d'efficience et de visibilité de ses entités administratives. Il en résultera également des économies substantielles estimées à près de 300'000 francs par an.

Ce projet fait partie des objectifs inscrits au Programme de législature 2011-2015 du Gouvernement. Il a été conduit par un groupe de travail interne qui s'est également appuyé sur l'expertise de consultants externes pour mener son processus d'analyses et de réflexions.

« Cette réforme vise à augmenter la qualité des prestations au service des clients, en particulier des entreprises et des investisseurs, notamment par la création d'un guichet unique », a indiqué jeudi (3 juillet) Michel Probst, ministre de l'Économie et de la Coopération. Pour Philippe Marmy, chef de projet au Service de l'économie, « la nouvelle organisation clarifie et améliore la visibilité institutionnelle pour les entreprises et la population et renforce les acteurs principaux du développement économique jurassien, que sont la Promotion économique et Creapole ».

Concrètement, le projet propose la refonte du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail en une structure organisationnelle simplifiée, comportant quatre centres de compétences, directement rattachés au/à la futur-e chef-fe de Service, à savoir :

- un « état-major » centralisé qui regroupera les diverses compétences administratives (secrétariat, comptabilité, etc.) et fournira également la prestation de « guichet unique » au service des entreprises, investisseurs et clients (institutions, communes, particuliers, etc.) pour tous les aspects liés aux activités économiques ;
- la « Promotion économique » qui sera structurée pour correspondre parfaitement au Programme de développement économique (adopté par le Parlement à fin 2013) et aux trois Programmes de mise en œuvre (Entreprises, Tourisme et Politique régionale) dont elle aura la charge ;

- le centre de compétences « Régulation et contrôle » qui assurera les tâches de surveillance du marché du travail et de contrôle de certaines activités économiques, y compris l'hygiène et l'inspection du travail, ainsi que la métrologie ;
- finalement, le « Service public de l'emploi », comportant « Espace Formation Emploi Jura », « Offices régionaux de placement » et « Observation et mesures du marché du travail » qui sera maintenu tel quel, conformément au cadre institutionnel et aux exigences fixées par les législations cantonales et fédérales.

La mise en application de la réorganisation proposée et notamment la création de l'état-major sont liées à la localisation en un lieu unique du nouveau service. Divers scénarios quant à la localisation de ce nouveau service ont été étudiés et seront encore affinés.

De plus et durant le processus de la réorganisation, certaines mesures très concrètes ont été adoptées pour renforcer la politique économique de l'Etat. On peut citer l'accord de coopération avec BaselArea dans le domaine de la promotion de la place économique à l'étranger, le renforcement de la collaboration entre Creapole et l'actuel Bureau du développement économique en des centres de compétences identifiables et complémentaires garantissant une chaîne de valeurs pour le client, le contrat de prestations entre l'Etat et Creapole pour les années 2014-2015, ainsi qu'une convention tripartite entre la Société jurassienne d'équipement, Creapole et l'Etat portant sur la gestion des incubateurs cantonaux.

La réorganisation de ces deux services permettra l'économie de 2.5 équivalents plein temps (EPT) entre 2015 et 2017, grâce à un réaménagement des prestations et aux départs naturels. A relever que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs concernés par la réorganisation ainsi que la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne ont été informés à deux reprises de l'état d'avancement des travaux.

La mise au concours du poste de chef-fe du Service de l'économie et de l'emploi interviendra après l'adoption du dossier par le Parlement.